

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :	
en exercice	15
présents	9
représentés	3
votants	12
exprimés	10
oui	7
non	3

L'an deux mille vingt-trois,

Le cinq juillet à vingt heures,

le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC-les-EGLISES
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. MAITRE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2023

PRESENTS : MM. MAITRE, ROC, Mme RIFFAUD, MM. BAYLE,
DELAGE, Mme BARRETT, M. SCHWECHLER, Mme SACRE et
M. GAUTIER.

POUVOIRS :

- de M. VAN LIENDEN
à M. MAITRE
- de M. MAUDUIT
à Mme RIFFAUD
- de Mme GENIN
à Mme BARRETT

ABSENTS : MM. MAUDUIT, LEGAUT, CAUZZI, VAN LIENDEN,
Mmes GRANDSAGNE et GENIN.

M. SCHWECHLER a été élu secrétaire.

Après avoir pris connaissance de l'impact au titre de la loi sur
l'eau et considérant que les zones humides d'une superficie de 2.2 ha
pourront retrouver leur état initial à la fin de l'exploitation de la centrale
solaire du Couret, le Conseil Municipal avec 2 abstentions, 7 voix pour
et 3 voix contre donne un avis favorable à l'autorisation
environnementale.

OBJET :

**Avis relatif à la demande
d'autorisation
environnementale déposée
par la SAS NEOEN
en vue d'exploiter un parc
photovoltaïque au sol (projet
agrisolaire du Couret
situé sur le territoire
des communes de
Lussac-les-Eglises et
de Saint-Martin-le-Mault**

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, en Mairie le 10 juillet 2023.

Le Maire,

Daniel MAITRE.

Transmis à la Sous-Préfecture de Bellac le 13 juillet 2023

Publié le 13 juillet 2023

Le Maire,


Daniel MAITRE.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Avis relatif à la demande d'autorisation environnementale déposée par la sas NEOEN en vue d'exploiter un parc photovoltaïque au sol (Projet agrisolaire du Couret situé sur le territoire des communes de Lussac-les-Eglises et de Saint Martin-le-Mault)

Date de transmission de l'acte : 13/07/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 13/07/2023

Numéro de l'acte : 2023-43 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-218708709-20230705-2023-43-DE

Date de décision : 05/07/2023

Acte transmis par : Myriam BAYLE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public